

# THONON-LES-BAINS

THONON-LES-BAINS

## Accéder aux rives du lac, un combat permanent

Forte de ses 900 adhérents, l'association "Le lac pour tous" avance sur de nombreux dossiers liés à la servitude de marchepied, un droit de passage inscrit dans la loi qui permet le passage sur des chemins de randonnée dans des propriétés privées. À l'occasion d'un conseil d'administration, le président Jean-Paul Lugin et Jean-Luc Crochet (secrétaire et gestionnaire du site Internet de l'association) font le point sur les projets.

**Qu'en est-il du franchissement des cours d'eau : cela**

est-il possible ?  
**Jean-Paul Lugin :** « Un autre dossier est le dossier passerelle sur ce problème de franchissement. La loi sur la servitude de marchepied a évolué. En 2015, il a été précisé que la notion de servitude était liée à la notion de continuité. Pour qu'elle soit valable, il fallait qu'elle soit continue. Ainsi, si l'on va au bout de ce raisonnement, elle doit s'accompagner du franchissement des cours d'eau. »

**Comment ont réagi les riverains à l'ouverture des portails et aux passages des randonneurs sur leurs propriétés ?**  
**Jean-Paul Lugin :** « Nous avons d'abord organisé une première marche où il y a eu des accrochages. Des riverains - qui avaient été tranquilles pendant une dizaine d'années - ont d'un seul coup vu passer des marcheurs. De nombreux riverains ont également joué le jeu : ils savent que la loi existe et ils ont fait des aménagements pour bien délimiter le passage. Une chose est certaine, il y a un progrès. Nous essayons de trouver un fonctionnement respectueux avec la possibilité de mar-

cher. Il ne faut pas confondre le droit de passage et la propriété du terrain. »

**Jean-Luc Crochet :** « En effet, les riverains avaient fait des travaux pour éloigner les gens du vis-à-vis de leurs maisons pour faire une tranchée à mi-hauteur, sauf qu'avec le phénomène d'érosion, la tranchée est partie. Le chemin anciennement utilisé par les douaniers existe toujours et a été fermé par les riverains. Si les marcheurs ne peuvent plus passer en bas, c'est ici qu'ils doivent passer. La nouveauté est donc qu'il va y avoir des mises en demeure, afin que les riverains concernés respectent la loi. Le riverain doit s'exécuter au risque d'avoir une astreinte pour tous les jours où les marcheurs n'ont pas pu passer. »



Jean-Luc Crochet (secrétaire et gestionnaire du site Internet de l'association), Jean-Paul Lugin (président de l'association) et Chantal Bonnaz (chargée des adhésions). Photo Le DL/T.K.-S.

### Quelles sont les bonnes pratiques à respecter ?

**Jean-Paul Lugin :** « Les propriétaires demandent aussi le respect des pratiquants. Dans la mesure où ils respectent la loi, il faut respecter la propriété. Il y a par exemple des gens qui vont faire des pique-niques ou des barbecues sur le marchepied dans les propriétés privées. Certains ramassent le bois dans les parcs privés pour faire leur barbecue. La servitude de marchepied est un droit de passage sur la propriété, qui doit se faire par la marche. »

**Que demandez-vous également pour garantir le bon fonctionnement et la sécurité des marcheurs ?**  
**Jean-Paul Lugin :** « Nous

réclamons aussi le droit de retrouver des lieux de baignade sur les propriétés publiques, des lieux de baignade pas trop éloignés de la ville. Il y a également toute la signalétique sur les lieux de passage qui est insuffisante, nous alertons à ce sujet depuis presque quatre ans. Nous devons souvent chercher par où accéder à certains endroits car les accès ne sont pas indiqués. Par exemple, du côté d'Anthy, il y en a beaucoup. Nous avons réalisé un dossier avec la CCPEVA (Communauté de communes pays d'Évian-Valée d'Abondance) et l'agglomération de Thonon pour qu'ils financent cela. C'est un budget qui est faible, à hauteur de 40 000 €. »

Propos recueillis par Tania KADDOUR-SEKIOW

## Des cartes interactives pour connaître les chemins praticables

L'association a également réalisé des cartes des linéaires praticables, qui ont rencontré un certain succès...

« C'est une chose qui a été importante dans la vie de l'association », explique Jean-Paul Lugin. « En 2015-2016, nous avons produit des cartes pour faire un état des lieux des linéaires qui sont praticables ou non praticables. Nous l'avons fait du côté français et du côté suisse. En bleu c'est ce qui passe, en rouge ce qui ne passe pas. Nous avons également détaillé les linéaires praticables les plus importants. Il y a même un flashcode permet d'aller vers ces cartes et d'avoir accès à une



L'association a édité des cartes sur les chemins praticables côté français et côté suisse. Photo Le DL/T.K.-S.

carte interactive. Ce sont des cartes que nous donnons aux offices du tou-

risme. Nous en avons déjà donné 2 000 à Thonon. »

## Une association qui va bientôt fêter ses dix ans



Certains accès ont été fermés en juillet 2021 en raison du phénomène d'érosion rendant certains chemins impraticables mais n'ont toujours pas été rouverts depuis. Photo Le DL/T.K.-S.

« L'association a neuf ans d'âge », rappelle Jean-Paul Lugin. « Nous sommes insatisfaits de la manière dont cela avance mais il y a quand même eu beaucoup d'acquis au niveau de l'information des citoyens et des élus. Les riverains savent désormais qu'ils doivent y passer et cela est un grand progrès. » « Sur le terrain, nous avons observé un progrès réel avec l'augmentation des portions praticables chaque année », indique Jean-Luc Crochet. « Même l'année dernière avec le phénomène de montée des eaux et d'érosion. Les mises en demeure vont également faire avancer les choses. »

THONON-LES-BAINS

## Gilles Bondaz médaillé d'honneur de la Ville



Gilles Bondaz a été récompensé pour son action envers le patrimoine. Photo Le DL/J.T.

Vendredi 1<sup>er</sup> avril, au cours de l'assemblée générale des Amis des musées, Christophe Arminjon, maire de Thonon, a remis la médaille d'honneur de la Ville, à Gilles Bondaz pour son action pour le patrimoine.

Jean-Pierre Favrat, adjoint au maire, a retracé avec humour le parcours du récipiendaire qui est un ancien enseignant, créateur de l'écomusée de la pêche et du lac, correspondant du Dauphiné Libéré, auteur d'ouvrages sur les pêcheurs mais aussi mem-

bre actif des Amis des musées, Gilles Bondaz, avec son sens aigu de l'humour, n'avait pour lui qu'un intérêt limité non sans émotion. Ses nombreux ouvrages ont été applaudis à sa santé.

THONON-LES-BAINS

## Vincent Van Gogh, la couleur des émotions



Anne-Sophie Deruaz, conférencière en histoire de l'art, a animé cette belle conférence. Photo Mathilde BEAUCOURT

Le Pôle animations seniors avait programmé vendredi 1<sup>er</sup> avril une conférence sur "Vincent Van Gogh, la couleur des émotions".

Anne-Sophie Deruaz, conférencière en histoire de l'art, a invité les adhérents à découvrir la personnalité complexe de Vincent Van Gogh qui se

retrouve dans son œuvre. La conférence a été retranscrite en vidéo et sera disponible sur le site de l'association. Anne-Sophie Deruaz a tenté de partager avec nous sa passion pour cet homme et ses émotions. Une conférence passionnante.

## AU CINÉMA

### CHATEL

#### LE CHAMOIS

95, route de Vonnes

Le Chêne : di. : 17 h 30,

20 h 30.

#### MORCLAN 2000

95, route de Vonnes

Le Temps des secrets : di. :

17 h 30, 20 h 30.

### DOUVAIN

#### ESPACE CINÉMA

Rue du Stade

Morbis : di. : 17 h 30.

Sonic 2 le film : di. :

10 h 30, 14 h 30.

### ÉVIAN-LES-BAINS

#### CINÉMA ROYAL

12 bis, rue Bernard Moutardier

Morbis : di. : 17 h 30.

Sonic 2 le film : di. :

14 h 30.

### LES GETS

#### CLUB

Route de Taninges

Le Temps des secrets : di. :

20 h 30.

ténébreux : di.

La Brigade : di.

17 h 45, 19 h 45

Le Grand journal

di. : 11 h.

Les Bad Guy

13 h 45.

Maison de R

11 h, 13 h 45, 15 h

Morbis : di.

16 h 45, 19 h

21 h 45.

Notre-Dame

16h15, 19 h 15.

Permis de ch

17 h 45.

Sonic 2 le fil

13 h 45, 16 h

21 h 10.

The Batman :

17 h 15, 20 h 45

Uncharted : di.

Vaillante : di.

LE FRANCE

Place des Arts

À plein temps

De nos frères

20 h.

CUISINES



GIROS

